

## BUDGET PARTICIPATIF 2023 - FORMULAIRE DE CANDIDATURE

Les projets doivent être conçus en tenant compte des priorités présentées dans l'appel à projets. Celles-ci sont spécifiées dans le règlement disponible sur [www.anderlecht.be/fr/peterbos](http://www.anderlecht.be/fr/peterbos).

Avant de renvoyer ce formulaire de candidature, il est recommandé de prendre contact avec l'équipe du budget participatif : Maria Christodoulou - 0498 588 850 - [mchristodoulou@anderlecht.brussels](mailto:mchristodoulou@anderlecht.brussels)

Votre dossier de candidature peut être remis jusqu'au 1<sup>er</sup> mars inclus. Celui-ci doit inclure le présent formulaire ainsi qu'une copie du règlement signée par les porteurs de projet précédé de la mention « lu et approuvé ».

Je certifie avoir eu au moins un contact (par téléphone, par mail ou à l'Antenne de quartier) avec la coordinatrice du Budget Participatif en date du .....pour lui faire part de mon projet avant d'introduire mon dossier.

### 1) COORDONNÉES DES PORTEURS

#### Porteur du projet 1\* :

Nom.....  
Statut.....  
Rue + n° .....  
Code postal + Commune.....  
Téléphone + Email.....

#### Porteur du projet 2 (facultatif):

Nom.....  
Statut.....  
Rue + n° .....  
Code postal + Commune.....  
Téléphone + Email.....

Copie du règlement marquée « lu et approuvé », datée et signée par les porteurs du projet

Nom, prénom et adresse des autres habitants soutenant activement le projet\* :

- 1)..... ;
- 2).....
- 3) .....
- 4) ... ..

5) .....

\*La candidature portée par un seul (et un seul) habitant du quartier Peterbos doit être soutenue activement par minimum 5 habitants du quartier : porter un intérêt au projet, y participer, etc.

## 2) COORDONNÉES BANCAIRES

*LES COORDONNÉES BANCAIRES DOIVENT CORRESPONDRE AUX COORDONNÉES DU PORTEUR DE PROJET 1*

Titulaire du compte :

Nom.....

Rue + n°.....

Code postal + Commune.....

Téléphone + Email.....

IBAN : .....

BIC : .....

!!! Si le projet est porté par une association en collaboration avec un habitant merci d'indiquer le rôle de chacun (tâches, missions) dans le projet :

Habitant(s) :

.....  
.....

Association :

.....  
.....

## 3) LE PROJET

Nom du projet :

.....

QUOI ?

Décrivez votre projet : qu'est-ce que vous voulez faire ? Soyez le plus concret possible. Décrivez la ou les activités.

.....  
.....  
.....

Expliquez en quoi votre projet est bénéfique pour le quartier Peterbos et ses habitants :

POURQUOI ?

Quels sont vos objectifs ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Expliquez en quoi votre projet est pertinent par rapport aux priorités reprises dans le règlement :

Le projet ne doit pas répondre à toutes les priorités mais bien à un maximum.

- Comment allez-vous impliquer les habitants du quartier Peterbos ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

- En quoi votre projet va-t-il créer du lien social et lutter contre la solitude ?

.....  
.....

- En quoi votre projet va-t-il encourager la mixité des publics ?

.....  
.....

- Comment votre projet va-t-il embellir quartier ?

.....

- Qu'allez-vous mettre en place pour rendre votre projet pérenne au-delà de sa mise en œuvre ? Pour que vous puissiez éventuellement à le faire vivre au-delà des financements.

.....  
.....  
.....

POUR QUI ?

Quel public votre projet cherche-t-il à toucher, à impliquer ?

.....  
.....  
.....

Comment allez-vous communiquer sur votre projet ?

.....  
.....  
.....

COMMENT ?

Quelles sont les étapes/tâches à réaliser pour mettre en place votre projet ?

Réalisations/Etapes	Description (de l'activité, ressources, partenaires,...)	Période / dates prévues	Lieux*

\*(1) Si vous souhaitez louer un local ou utiliser l'espace public, avez-vous déjà un accord des propriétaires ou de la Commune ? ° oui - ° non

\*(2) Si votre projet se déroule dans l'espace public, remplissez le formulaire d'autorisation qui peut être téléchargé sur le site de la Commune : <https://www.anderlecht.be/fr/organiser-un-evenement> et prenez contact avec l'équipe du budget participatif si vous avez besoin d'aide.

Avez-vous besoin d'un local pour réaliser votre activité ?

Si oui, avez-vous déjà en vue un local et l'accord d'une association, du Foyer Anderlechtois OU de Comensia pour occuper un espace fermé ? OUI ou NON et lequel ?

.....  
.....  
.....

Votre projet se déroule à l'extérieur ? Avez-vous besoin d'une autorisation de la Commune ? Si oui, veuillez joindre au minimum un accord de principe (email ou courrier) à votre formulaire de candidature (ou adressez vous à la coordinatrice pour vous accompagner).

.....  
.....

.....

Si des partenariats sont prévus (avec des associations, personnes ressources, etc.) :  
de quelle nature sont ces partenariats et quelle est leur plus-value ?

.....  
.....

SÉCURITÉ COVID 19 : Comment allez-vous garantir la sécurité des porteurs de projets  
et des participants lors de la réalisation du projet ? Expliquez comment les activités  
de votre projet sont compatibles avec les mesures de sécurité sanitaire ?

.....  
.....

QUESTION FACULTATIVE, si cela concerne les activités de votre projet :

Dans sa mise en œuvre, que proposez-vous de mettre en place pour inscrire votre  
projet dans une démarche durable ? (prenant en compte divers aspects tels que la gestion et  
la réduction des déchets, la préservation de la biodiversité, la gestion de l'eau, l'économie d'énergie,  
etc.)

.....  
.....

#### 4) LE BUDGET

- Pour réaliser votre projet, vous avez besoin d'un budget total de ..... €  
(TVAC)
- Vous demandez au budget participatif la somme de ..... € (TVAC)
- Avez-vous d'autres financements ? Si oui,  
lesquels ? .....

Description des dépenses Ex : 3000 flyers couleur	Montant (EUR. TVAC) Ex : 240 EUR	Source de financement BP/Autres

TOTAL		

En cas de cofinancement, une déclaration de principe de l'organisme cofinçant reprenant le montant accordé sera demandée.

- Détaillez les dépenses prévues pour la réalisation de votre projet (exemples : communication, location ou achat de matériel, assurances, prestations artistiques, nourriture,...)

Merci de remplir ce tableau et ne pas ajouter de tableau financier à part

Les frais d'investissement peuvent à titre exceptionnel être financés. Le montant total des frais d'investissement ne peut pas dépasser 50 % du montant total du projet:

Expliquez comment l'investissement continuera à servir à la collectivité au-delà du projet ?

.....  
.....

Expliquez comment vous allez gérer le matériel investi : stockage, entretien, accessibilité, etc. ?

.....  
.....

Expliquez en quoi l'investissement demandé est nécessaire à l'organisation du programme d'activités ?

.....  
.....

## 5) ENGAGEMENT

LES PORTEURS DE PROJET ONT PRIS CONNAISSANCE DU RÈGLEMENT ET S'ENGAGENT À LE RESPECTER.

En cas de sélection, les porteurs de projet s'engagent :

- à informer l'équipe du budget participatif et demander leur accord pour toute modification importante du projet initial (exemple : changement de personne responsable du projet, de dates de réalisation, de prestataire, de dépenses,...) ;
- à communiquer régulièrement avec l'équipe du budget participatif sur l'avancée du projet ;
- à rembourser le montant total de l'aide reçue au cas où le projet ne serait pas réalisé dans les délais prévus ;
- à rembourser le solde non utilisé si d'autres financements ont été obtenus ou si des économies ont été réalisées ;
- à rentrer un rapport financier justifiant les montants attribués avec les pièces et factures justificatives originales, y compris preuves de paiement de celles-ci, (chaque centime dépensé doit être justifié par un ticket ou une facture officiels) ;
- à réaliser collectivement une évaluation avec l'équipe du budget participatif ;
- à mentionner la source de financement et à insérer les logos fournis par l'équipe du budget participatif dans toutes les communications du projet ;
- à autoriser une visibilité du projet par des photos, publications, vidéos, etc ;
- à respecter les mesures de sécurité sanitaire liées au COVID-19 en vigueur à chaque étape de la réalisation du projet ([www.info-coronavirus.be](http://www.info-coronavirus.be)).

Fait à Anderlecht, le .....

Nom et signature des responsables du projet (précédés de la mention « lu et Approuvé »)

SI VOUS AVEZ DES QUESTIONS, N'HÉSITÉZ PAS À NOUS CONTACTER !

A chaque étape du processus, la coordinatrice du Budget Participatif est disponible pour répondre aux questions des porteurs de projets et les aider dans les démarches à effectuer. Tout habitant qui souhaite proposer un projet peut ainsi s'adresser à l'antenne de quartier Peterbos et demander un appui pour concevoir et rédiger le projet, définir les besoins financiers et matériels, préparer la présentation du projet, etc.



CONTACT :

Maria Christodoulou

Antenne de Quartier Peterbos

Parc du Peterbos Bloc 15, bte 17

0498 58 88 50

[mchristodoulou@anderlecht.brussels](mailto:mchristodoulou@anderlecht.brussels)